

## Informations devant être obligatoirement fournies aux personnes concernées par le traitement, en fonction du régime juridique applicable.

Commerces, entreprises...

Police, gendarmerie,  
communes

Défense nationale

<b>RGPD et titre II de la loi « informatique et libertés » Article 13 du RGPD</b>	<b>Titre III de la loi « informatique et libertés » Article 104 de la loi « informatique et libertés »</b>	<b>Titre IV de la loi « informatique et libertés » Article 116 de la loi « informatique et libertés »</b>
L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement	L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement	L'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant
Le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données	Le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données	
Les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel	Les finalités poursuivies par le traitement auquel les données sont destinées	La finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées
La base juridique du traitement, soit les articles L. 251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure	La base juridique du traitement, soit les articles L. 251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure	
Le cas échéant, les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel	Le cas échéant, les catégories de destinataires des données à caractère personnel, y compris ceux établis dans les Etats n'appartenant pas à l'Union européenne ou au sein d'organisations internationales	Les destinataires ou catégories de destinataires des données
Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non membre de l'Union européenne ou d'une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne, ou la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition		Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non membre de l'Union européenne
La durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée	La durée de conservation des données à caractère personnel ou, à défaut lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée	La durée de conservation des catégories de données traitées ou, en cas d'impossibilité, des critères utilisés permettant de déterminer cette durée.
Lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD, les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers		
L'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement, et l'existence du droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée	L'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement, et l'existence du droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée	Les droits que la personne concernée tient des dispositions des articles 117 à 120 de la loi « informatique et libertés »
Le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés	Le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et les coordonnées de la commission	